

Affaire suivie par :  
Service urbanisme  
04 50 43 14 38  
urbanisme@reignier-esery.com

SM4CC -PROXIMITI  
Monsieur le Président  
56 place de l'Hôtel de Ville 74130  
BONNEVILLE

Réf.: C2025/149-LP/NDL  
Trav 2e notification PPA suite avis MRAE-  
Projet de modification N°4 du PLU  
LRAR: SD880000588831863

Reignier-Ésery, le 03/10/2025

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé en date du 20 mai 2025, je vous ai notifié et invité à émettre un avis dans le cadre du projet de la modification N°4 du Plan Local d'urbanisme (AR2025URB149) de la commune de REIGNIER-ESERY.

Par avis conforme N°2025-ARA-AC-3856 la MRAE a indiqué que la modification N°4 du PLU est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et impose la réalisation d'une évaluation environnementale.

La commune a déposé un recours gracieux contre cet avis par un courrier en date du 22/07/2025 et a proposé de modifier le projet sur les points suivants :

**1) Evolution du règlement avec report dans l'additif au rapport de présentation**

A l'article 2-2/ Secteur 1AUA de l'OAP « Cœur de Ville », l'ouverture à l'urbanisation du secteur est conditionnée :  
-Au respect de l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation défini dans la pièce « orientations d'aménagement et de programmation ».

-Et à la réalisation d'une étude de sols pour, soit établir l'absence de pollution, soit définir les mesures de dépollution à mettre en œuvre, soit définir les modifications du projet de construction ou d'aménagement et de sa destination pour le rendre compatible avec l'état des sols. Le projet devra obligatoirement se conformer aux conclusions de cette étude.

**2) Ajout d'une mention dans l'orientation d'aménagement programmée**

Projet d'OAP complétée (les évolutions sont figurées dans l'encart bleu sur les orientations relatives au tènement de l'ancienne laverie) : *Rappel- l'ancienne laverie est un site répertorié à la base de données BASIAS. Ainsi l'ouverture à l'urbanisation sera aussi conditionnée à la réalisation d'une étude de sols, soit établir l'absence de pollution, soit définir les mesures de dépollution à mettre en œuvre, soit définir les modifications du projet de construction ou d'aménagement et de sa destination pour le rendre compatible avec l'état des sols ». Le projet devra obligatoirement se conformer aux conclusions de cette étude.*

Suite à ces modifications la MRAE a émis un nouvel avis conforme (Avis N°2025-ARA-AC-3982) en date du 16/09/2025 indiquant que la modification N°4 du Plan Local d'urbanisme n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale. Cette décision a été entérinée par délibération 2025DELIB 103 du conseil municipal en date du 23/09/2025.

Vous trouverez par conséquent le dossier de projet de modification N°4 mis à jour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, le cas échéant, m'adresser votre avis sur ce projet dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse être intégré au dossier d'enquête publique prévue à la mi-novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Maire de Reignier-Ésery



Numéro de la LR:

AR 880000588831863

SD : 87001249159196E



### Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION



Présentée, avisée le: 13/10/2025

Distribuée le: 13/10/2025

Nom du destinataire ou de son mandataire:

Signature du destinataire ou de son mandataire:

Identifiant facteur: cEVGRDk2Mj1wMJUtMTAtMTNUMTE6N  
DY6MDYUMDAwWg==

CS 50009 74930 REIGNIER ESERY

Destinataire de la Lettre recommandée  
SMCC - Proximité  
Monsieur le Président  
56 place de l'hôtel de ville  
71130 Bonneville

A distribuer à l'adresse ci-dessous

Mairie de Reignier  
Service Urbanisme  
197 Grande Rue  
44930 Reignier - Esery

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1 | PHI AWS 4 03/24

### LETTRE RECOMMANDÉE

### AVEC AVIS DE RÉCEPTION



#### EXPÉDITEUR

Mairie de Reignier  
Service Urbanisme

197 Grande Rue  
44930 Reignier - Esery

2025-0149 - 2025 PPA

#### DESTINATAIRE

A découler par le facteur

SMCC - Proximité  
Monsieur le Président  
56 place de l'hôtel de ville

71130 Bonneville

pour l'avis de passage

SD : 880000588831863

Indemnisation  
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie  153€ (R2)  
 458€ (R3)

CRBT :  
Prix :

625334 - LRS2 V3 MSR 3F 24-1040801 01/25

1 Remplissez au stylo bille en appuyant fortement

2

Découlez le bordereau et collez-le sur le recto de votre enveloppe

Mode d'emploi au dos